



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 55919

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les fréquentes perturbations qui affectent la circulation des trains sur la ligne D du RER. Cette situation provoque un profond mécontentement parmi les usagers. Les retards et les suppressions de trains s'accumulent, la direction Ile-de-France de la SNCF ne mettant pas en oeuvre des moyens suffisamment efficaces pour tenter de limiter les conséquences de ces dysfonctionnements. Il lui demande, pour cette année, de bien vouloir lui indiquer les mesures prévues afin d'améliorer la qualité des déplacements pour cette partie du réseau ferroviaire régional, ainsi que les objectifs visés.

Texte de la réponse

La ligne D du RER est une ligne difficile par sa longueur, le nombre de ses missions, la traversée de Paris partiellement commune avec la ligne B du RER, son matériel roulant, son infrastructure et son environnement. En 2004, la ligne D du RER a connu une irrégularité moyenne de 16,5 %. Il faut noter que les deux tiers des sources d'irrégularité proviennent de causes extérieures : actes de malveillance, accidents de personnes, voyageurs malades, colis suspects, personnes le long des voies. Le plan d'actions régularité mis en place par la SNCF prend en compte ces causes externes pour lesquelles l'entreprise adapte son organisation : création d'un centre opérationnel Transilien regroupant tous les décideurs d'une même ligne, adaptation des procédures d'exploitation en zone dense vis-à-vis des alertes radio, des signaux d'alarme ou de présences dans les emprises, pose de clôtures supplémentaires, réflexion avec les services de l'État compétents pour mieux gérer les accidents de personnes ou voyageurs malades. Toutefois, une amélioration significative de la régularité de la ligne D passe par une modernisation des infrastructures et du matériel. C'est pourquoi un projet d'amélioration de l'exploitation et de la régularité de la ligne D a été pris en considération fin 2003 par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Les maîtres d'ouvrage doivent produire les dossiers correspondants pour le début de l'année 2005. De leur côté, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) travaillent à l'élaboration d'un plan d'actions à court et moyen termes qui devrait être parachevé prochainement. Par ailleurs, le STIF poursuit les études nécessaires à la préparation d'un schéma directeur incluant des investissements lourds. Une concertation avec les collectivités locales a eu lieu sur ce sujet en juin 2004 et se poursuit. Ce schéma directeur, qui comprendra les investissements approuvés par le STIF en décembre 2003, a vocation à intégrer et hiérarchiser toutes les actions de remise à niveau de la ligne, qu'elles portent sur le court, moyen ou long terme, qu'elles aient été décidées ou qu'elles soient à l'étude. Concrètement, la réalisation prochaine de plusieurs opérations lourdes améliorera la circulation des trains. Le nouveau poste d'aiguillages informatisé de Melun entrera en service en mars 2005. L'aménagement des terminus de Goussainville et Villeneuve-Saint-Georges doit intervenir en 2007, celui d'Orry-la-Ville en 2008. La suppression des conflits de circulation en gare de Corbeil-Essonnes et Villeneuve-Saint-Georges est programmée pour 2007. Le financement de ces opérations a été décidé par le conseil d'administration du STIF en décembre 2003. Enfin, en ce qui concerne le matériel roulant, la SNCF a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de nouvelles rames destinées à l'Île-de-France. Leur livraison à partir de 2009 permettra le retrait progressif des anciennes rames en acier inoxydable. En attendant,

la SNCF affectera 21 millions d'euros à la fiabilisation des rames existantes et au rafraîchissement des aménagements intérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55919

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 683

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3308